

# Les successions déficitaires

#renonciation

#succession

#succession vacante

#succession déficitaire

**Référence :** FAM-15544-019

**Durée :** 1 jour

## Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

## Description

Les successions qui semblent déficitaires sont courantes. Après avoir entamé une recherche sur les éléments d'actif et de passif, notamment les règles de prescription des créances, le notaire devra conseiller aux héritiers une acceptation à concurrence de l'actif net ou une renonciation à la succession. Parfois, le notaire devra intervenir dans le cadre d'une succession vacante.

## Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Maîtriser les dossiers de succession déficitaire
- Répondre aux difficultés rencontrées par le notaire (détermination de la prescription des créances, vente d'un bien dans une succession acceptée à concurrence de l'actif net, vente d'un bien dans une succession vacante...)

## Programme de la formation



### I. La détermination du passif en cas d'acceptation pure et simple

## Programme de formation

### A. Composition du passif successoral mis à la charge des héritiers

- 1) L'obligation illimitée au passif
- 2) Les legs de sommes d'argent

### B. La prescription des dettes

- 1) Les délais
- 2) Les cas de suspension et d'interruption

### C. La décharge de l'article 786 du Code civil

- 1) Conditions
- 2) Effets

## II. L'acceptation à concurrence de l'actif net

### A. Conditions

- 1) La déclaration
- 2) L'inventaire

### B. Gestion, conservation et aliénation des biens

- 1) La déclaration de vente
- 2) La déclaration de conservation

### C. Règlement du passif

- 1) Le paiement des créances pendant le délai de quinze mois
- 2) Le sort des créances après le délai de quinze mois

## III. La renonciation à succession

### A. Conditions

- 1) La renonciation enregistrée au greffe
- 2) La renonciation non enregistrée au greffe

### B. Effets

- 1) Le sort de la vocation *ab intestat*

2) Le sort des autres droits

### C. Révocation

1) Les conditions

2) Les effets

## IV. Les successions non réclamées

### A. La succession en déshérence

1) Avant l'envoi en possession

2) À partir de l'envoi en possession

### B. La succession vacante

1) Les conditions

2) Les effets

### C. Les biens sans maître

1) Les conditions

2) Les effets

## Pour qui ?

### Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

### Pré-requis :

Aucun pré-requis.

## Les points forts de la formation

- Détermination de la prescription des différentes créances
- Régime de la vente d'un immeuble dans une succession acceptée à concurrence de l'actif net
- Rôle particulier du notaire dans une succession vacante

### Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

### Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

### Pourquoi choisir cette formation

- 26 participants formés en 2024
- 1690 questions écrites sur 2024
- 8098 questions orales sur 2024

### Notre intervenant

LEBATS Christophe  
**Juriste consultant au CRIDON OUEST**  
Diplôme Supérieur du Notariat  
Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit du divorce
- Droit du partage
- Droit des successions
- Droit des assurances-vie
- Droit des sûretés

